

<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>15</b>
<b>Nombre de membres présents</b>	<b>10 puis 11 en fin de séance</b>
<b>Nombre de membres excusés ou absents</b>	<b>04</b>
<b>Nombre de procurations</b>	<b>04</b>
<b>Nombre de votants</b>	<b>14 (M. Emin étant absent lors du vote des délibérations)</b>

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 15 MAI 2025

A 20 H 00

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni, en séance ordinaire, à vingt heures, en salle de la mairie, sous la Présidence de M. Robert GALLET en début de séance, M. Jean-Luc EMIN, Maire étant retenu par une autre réunion.

### Étaient présents :

Mmes Laurence DOYONNAS, Céline MICHON, Patricia CHANEL, Catherine JANTON, Christine DOLE et Séverine BRESSAND.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON et Michel MEYER.

**Excusé (e) ou absent (e) s :** Mmes Carole BUFFET (pouvoir à M. Jérôme TRON) et Delphine MAURAND (pouvoir à Mme Laurence DOYONNAS) Mrs Richard DEVOY (pouvoir à Mme Séverine BRESSAND) et Dorian BEGHELLI (pouvoir à Mme Patricia CHANEL)

**Date de convocation du conseil municipal :** lundi 5 mai 2025

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Catherine JANTON

**Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité des votants (14), le compte-rendu de la séance du lundi 14 avril 2025**

### **ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :**

- **URBANISME :**
  - Point sur les dossiers enregistrés depuis la dernière séance,
  - Droit de préemption urbain,
- **EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE :**
  - Etat d'avancement des travaux,
- **AMENAGEMENT DE LOGEMENTS ROUTE DES CREUSES :**
  - Point sur ce dossier,
  - Demande de subvention au titre de la DETR pour les panneaux photovoltaïques,
- **INSTALLATION D'UNE BORNE INCENDIE DANS LE SECTEUR DU SABOT :**
  - Demande de subvention au titre de la DETR,
  - Conduite de la procédure,
- **SIMPLIFICATION DES MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CREANCES DE FAIBLE MONTANT :**
  - Délégation au Maire,
- **QUESTIONS DIVERSES :**
  - Comptes-rendus de diverses réunions,
  - Divers.

## **URBANISME :**

### **1 – Le point est fait sur les demandes enregistrées depuis la précédente séance :**

#### **Certificats d'urbanisme :**

N° 10/2025 – Me Emilie BAILLY-JACQUEMET pour les parcelles V n° 726 et 728 situées aux Chanuères (propriétés de Mme DUVAL-ANESETTI Annaëlle) – Zones Np et Ub

N° 11/2025 – Me Emilie BAILLY-JACQUEMET pour la parcelle W n° 175 située aux Granges Berliet (propriété de Mme Claudette NICOD) – Zone Np

N° 12/2025 – Me Emilie BAILLY-JACQUEMET pour les parcelles A n° 799 et 1606 située 15, chemin des Petites Haies à Turgon (propriété de Mme GUIGNARD Marie-Jeanne) – Zone Ua du PLU.

N° 13/2025 – Me Emilie BAILLY-JACQUEMET pour la propriété constituée des parcelles D 666-668, 670 et 671 – 228, chemin du Trave (Propriété : M. DUSSAIGNE Arthur) – Zone Ad du PLU.

#### **Déclarations préalables :**

N° DP modificative 47/2024 M01 – SILISUN pour la modification de l'implantation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la propriété cadastrée section A n° 1873 au 412, chemin des Gouttes (propriété de Mme PUGET Christelle) – Zone Ub.

N° 17/2025 – Demande de M. Luc COUDERC pour le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures et la création d'auvent sur 2 portes-fenêtres, côté sud – Propriété cadastrée section A n° 1780 et 1783 au 143, chemin du Mont à Turgon – Zones Ub et Np.

N° 18/2025 – LUMIVOLT pour la pose de 21 panneaux photovoltaïques au 1064, route du Chêne Clair (propriété de M. PROUILLET Yoann) – Parcelle Z n° 156 – Zone Ub.

N° 19/2025 – Mme CONVERT Annie pour le détachement d'un lot à bâtir de 1 180 m<sup>2</sup>, chemin des Gouttes – Parcelles A 1874-1899 et 1900 – Zone Ub – Secteur OAP.

N° 20/2025 – M. LEFRANC Joffrey pour l'édification d'une clôture : grillage rigide sur soubassement béton de 20 cm et pose d'un portail de 3 m de large en face des garages – Parcelles D 617 et 679 – 145, Impasse du Pelloux – Zones Ub et A.

N° 21/2025 – AMICALE DU ROSET pour la transformation d'une fenêtre en porte de secours – Parcelle E n° 929 – 131, route des Bois – Zone Ub.

#### **Permis d'aménager :**

N° 01/2025 – Mme PARET Julie pour la création d'une fenêtre sur une pièce existante – Parcelle A n° 866 – 125, rue Saint Vincent – Zone Ua (erreur de procédure, cette demande concerne une déclaration préalable et non un permis d'aménager)

#### **Droit de préemption urbain :**

N° 03/2025 – Demande de Me Emilie BAILLY-JACQUEMET concernant le projet de mutation d'une partie de la propriété cadastrée section V n° 726 et 728 (Surface totale : 1802 m<sup>2</sup> – Surface vendue 1000

m2) – 26, chemin DU Buis – Propriétaire actuelle : Mme DUVAL-ANESETTI Annaëlle – Acquéreur : Mme Annie ZANETTE épouse MARTINEZ – Zones Ub parcelle 728 et Np parcelle 726

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dans le cadre de cette vente.**

<b>Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)</b>	<b>Abandon DPU</b>
<b>Pour :</b>	<b>14</b>
<b>Contre :</b>	<b>00</b>
<b>Abstention :</b>	<b>00</b>

#### **EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE :**

Le point est fait sur les travaux en cours :

- La tranchée pour le raccordement aux réseaux d'eaux usées sera réalisée prochainement,
- La pose du carrelage va débuter dans les jours à venir pour la partie hall/bar, les locaux de rangement et toilettes,
- La pose de la VMC est actuellement en cours ainsi que l'installation de la nouvelle véranda sur la partie existante du bâtiment (entrée actuelle de la salle).

#### **AMENAGEMENT DE LOGEMENTS ROUTE DES CREUSES :**

La réunion de démarrage a eu lieu le mardi 22 avril dernier.

Les travaux ont débuté le lundi 5 mai dernier et la salle de Druillat Accueil et Loisirs a été déménagée pour permettre le bon déroulement du chantier.

**Concernant ce dossier, il a été constaté que les panneaux photovoltaïques pouvaient faire l'objet d'une subvention au titre de la DETR.**

**Afin de pouvoir finaliser la demande, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des votants (14), la délibération validant cette procédure et autorisant le Maire à effectuer la démarche.**

<b>Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)</b>	<b>Demande de subvention au titre de la DETR Pour l'installation de panneaux photovoltaïque en toiture sur bâtiment route des Creuses</b>
<b>Pour :</b>	<b>14</b>
<b>Contre :</b>	<b>00</b>
<b>Abstention :</b>	<b>00</b>

#### **INSTALLATION D'UNE NOUVELLE BORNE INCENDIE DANS LE SECTEUR DU SABOT :**

Comme prévu, lors du vote du budget primitif, une nouvelle borne incendie sera implantée dans le secteur du Sabot.

Cette dernière couvrira également le bâtiment du Syndicat des Eaux et sera utile à la commune de PONT D'AIN.

La dépense de 13 387.79 € T.T.C. sera donc divisée en trois.

Il est possible de solliciter une subvention au titre de la DETR pour cette opération.

La commune pilotera ce dossier et recouvrira le remboursement du Syndicat des Eaux et de la commune de PONT D'AIN, déduction faite de la subvention.

Le Conseil adopte, à l'unanimité des votants (14), la délibération validant ce projet, son financement et le dépôt de la demande de subvention énoncée ci-dessus.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Implantation d'une nouvelle borne incendie dans le secteur du Sabot
Pour :	14
Contre :	00
Abstention :	00

**SIMPLIFICATION DES MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES ADMISSIONS EN NON VALEUR DE CREANCES DE FAIBLE MONTANT :**

L'article 173 de la Loi du 21 février 2022 permet aux assemblées délibérantes de déléguer par délibération, l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant aux exécutifs des communes, en deçà d'un seuil fixé par décret n° 2023-523 du 29 janvier 2023.

**Le seuil a été fixé à 100 € pour les communes.** La majorité des propositions d'admission en non-valeur, comporte des créances inférieures à cette somme.

Cette nouvelle disposition réglementaire constitue une simplification de la mise en œuvre de cette procédure d'admission en non-valeur.

Elle permet également d'accompagner une démarche plus volontariste d'apurement impliquant le provisionnement systématique des créances irrécouvrables.

**Le Conseil Municipal, par délibération, adoptée à l'unanimité des présents (14), décide d'instaurer cette délégation.**

**Le Maire remettra ensuite une décision (certificat administratif) d'admission en non-valeur au SGC, pour prise en charge, en listant les créances concernées.**

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Délégation au Maire pour la prise en charge des admissions en non-valeur de créances De faible montant
Pour :	14
Contre :	00
Abstention :	00

**REGLE DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LES COMMUNES :**

La commune avait délibéré au 1<sup>er</sup> janvier 2022, concernant les règles de publicité des actes qu'elle adopte (à l'époque : publication par voie d'affichage (avec un problème de place qui se pose pour assurer cette publicité).

Disposant d'un site INTERNET, il est nécessaire, compte-tenu de l'évolution de la législation, de prendre une nouvelle délibération pour choisir une publication par voie électronique.

Les règles suivantes seront à appliquer :

- la liste des délibérations (qui remplace le compte-rendu des séances de conseil) doit être affichée en mairie et mise en ligne sur le site internet lorsqu'il existe dans un délai d'une semaine (démarche déjà effectuée actuellement).

Elle comporte à minima la date de la séance et l'objet des délibérations approuvées ou refusées.

- la publication électronique devient la règle pour les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel, et constitue une des conditions du caractère exécutoire des actes administratifs.

La publication de la seule liste des délibérations n'est pas suffisante. Les actes doivent être mis à la disposition du public sur le site internet de la commune « dans leur intégralité sous un format non modifiable et dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégrité et à en effectuer le téléchargement ». (Article R. 2131-1 du CGCT). La version électronique doit comporter la mention, en caractères lisibles, du prénom, du nom et de la qualité de leur auteur ainsi que la date de mise en ligne de l'acte sur le site internet. La durée de publicité de l'acte ne peut pas être inférieure à deux mois.

- Le procès-verbal doit être publié de manière permanente sur le site internet de la commune la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (14) adopte ces nouvelles dispositions pour la publication de ses actes.**

<b>Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)</b>	<b>Nouvelle délibération Règle de publication des actes des collectivités (publication sur le site internet de la commune)</b>
<b>Pour :</b>	<b>14</b>
<b>Contre :</b>	<b>00</b>
<b>Abstention :</b>	<b>00</b>

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### **→ Cérémonie du 8 mai :**

La cérémonie du 8 mai a réuni une centaine de participants, dont le conseil municipal d'enfants.

La nouvelle enceinte et les micros acquis dernièrement ont permis d'améliorer la qualité de la diffusion des discours, chants et musiques.

##### **→ Cérémonie au Bois de la Paille :**

Comme chaque année, **une cérémonie sera organisée à la stèle du Bois de la Paille, le vendredi 6 juin prochain à 11 h 00, avec la participation des élèves de l'école d'Autun.**

Toutes les personnes désireuses de s'y associer seront les bienvenues.

Cette cérémonie se clôturera autour du verre de l'Amitié, au local du Comité d'Animation.

##### **→ Sortie pédestre des élèves du groupe scolaire :**

**L'ensemble des élèves scolarisés au groupe scolaire effectueront une randonnée pédestre, en association avec Druillat Accueil Loisirs (DAL), le mardi 20 mai prochain.**

Deux circuits seront proposés : l'un destiné aux maternelles et l'autre pour les classes de primaire.

Les ATSEM et adjoints d'animation prendront part à cette sortie avec un pique-nique prévu à midi au city stade.

##### **→ Valorisation financière et fiscale 2024 :**

Monsieur Alexandre LEMONON, Inspecteur des Finances Publiques et Conseiller aux décideurs locaux, a fait une présentation ce jour, en salle de la mairie, du document de valorisation financière et fiscale de 2024.

La formation de l'autofinancement, le financement des dépenses d'investissement et les équilibres financiers ont été détaillés.

Il en ressort une gestion saine et de bons résultats : un faible endettement (114 € par habitant contre 614 €/habitant pour la moyenne départementale), une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, une solvabilité financière positive....

→ **Comptes-rendus de diverses réunions :**

Commission Culture et Sports de Grand Bourg Agglomération : Monsieur Robert GALLET délivre le compte-rendu de la réunion de la Commission Culture et Sports à laquelle il a assisté.

Les tarifs du conservatoire de Bourg-en-Bresse, la location de l'Amphitorium, le projet culturel autour du rugby.... Etaient à l'ordre du jour.

→ **Conférence des Maires :**

Monsieur le Maire rejoint la réunion et fait le compte-rendu de la conférence des Maires qui s'est tenue le lundi 12 mai dernier.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Modification de la durée du bail du stade Verchère, lieu d'entraînement de l'USB pour un passage de 25 ans à 99 ans avec l'objectif de diminuer le montant des mensualités et investissement du Holding LOUIS sur ce site,

- JL : Le club est 5<sup>ème</sup> au classement national et fait partie des 4 ou 5 plus grands clubs de France. Des investissements sont prévus, avec la création d'une maison médicale près du site d'INTEREXPO.

Là encore, il s'agit d'investissements privés destinés à apporter des revenus autres que les subventions des collectivités locales, à la JL.

Cette maison médicale accueillera des médecins et des kinésithérapeutes et s'occupera des joueurs, mais pourra également recevoir les patients qui le souhaiteront.

→ **Conférence des Maires Sud Revermont :**

Monsieur Jean-Luc EMIN a également assisté à la dernière conférence des Maires Sud Revermont.

La Vallée du Suran manque de structures de garde pour les jeunes enfants, un projet est donc à l'étude pour la construction d'une crèche/garderie à Simandre sur Suran, pour une dépense prévisionnelle de 800 000.00 € qui bénéficiera du soutien financier de la CAF, du Conseil Départemental, de la DETR ainsi que bien évidemment de GBA au travers du PET 2.

DRUILLAT a obtenu, de la part de GBA, une aide financière de 150 000.00 € dans le cadre de l'extension de la salle polyvalente au titre du PET 1 et présente les projets suivants pour le PET 2 :

- Débitumisation de la cour d'école,
- Création d'une voie piétonne entre Rosettes et Druillat,
- Aménagement du cœur de village.

Les subventions attribuées exceptionnellement aux associations ont également été abordées.

La Sauvegarde du Patrimoine a présenté une demande pour le financement de la fête anniversaire de ses 50 ans d'existence, prévue le 2 août prochain.

- **SCOT :**

Monsieur le Maire indique qu'il se trouvait, précédemment à la séance du conseil municipal, à une réunion sur le SCOT, l'objectif étant la finalisation de cette procédure, avant la fin de ce mandat.

**Une réunion publique se tiendra le mardi 20 mai prochain à 20 h 00 à la salle polyvalente.**

Compte-tenu de l'importance de ce document, la population locale est invitée à participer à ce débat afin d'en comprendre les enjeux, objectifs et impacts sur les PLU communaux.

→ **Tour de France Féminin :**

Le Tour de France Féminin passera à DRUILLAT le vendredi 1<sup>er</sup> août prochain (Montbègue et le Roset : D 109).

→ **ROUTE FLEURIE DU REVERMONT :**

La commune a adhéré dernièrement à l'association « Route Fleurie du Revermont ». Une réunion a eu lieu dernièrement pour la constitution des différentes commissions. Mme Laurence DOYONNAS a intégré la commission communication.

La commune participera au prochain concours du Fleurissement organisé par ladite association.

→ **FRELON ASIATIQUE :**

Il est décidé de prolonger la campagne de lutte contre le frelon asiatique jusqu'au 31 mai 2025. En effet, compte-tenu du froid, ces derniers sont sortis relativement tardivement et les prises n'ont pas été très nombreuses jusqu'à présent.

**La restitution des pièges est fixée au lundi 2 juin prochain de 17 h 00 à 20 h 00, en mairie.**

→ **COMMISSION ENFANCE ET JEUNESSE :**

Une réunion de la commission Enfance et Jeunesse est envisagée le **mercredi 28 mai 2025 à 19 h 00 en salle de la mairie.**

A l'ordre du jour : étude des devis recueillis pour le remplacement de jeux aux city et questions diverses.

→ **COMMISSION BATIMENTS :**

Une réunion de la commission en charge des Bâtiments est fixée le **mercredi 4 juin 2025 à 18 h 30.**

Plusieurs thèmes seront abordés parmi lesquels :

- Aménagement de la salle du DAL,
- Travaux à la remise des Dîmes...

→ **COMMISSION COMMUNICATION :**

M. Jérôme TRON convoquera la commission communication en vue de la préparation du prochain Druillat Info (date à déterminer)

**Heure de clôture de la séance : 21 h 38**

**Date de la prochaine séance : Le lundi 16 juin à 19 h 00**

Fonctions	Noms Prénoms	Signatures
Maire	Jean-Luc EMIN	
Secrétaire de Séance	Catherine JANTON	